Réception par le préfet : 06/04/2022 Affichage : 06/04/2022



Liberté Égalité Fraternité FINANCES PUBLIQUES

7300 - SD

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 19/01/2022

Direction départementale des Finances Publiques de Haute-Corse

Pôle d'évaluation domaniale

Square

Adresse:

St

Victor,

CS50110,

Le Directeur départemental des Finances

publiques de la Haute-Corse

20291 Bastia cedex

téléphone : 04 95 32 81 20

mél. : ddfip2b.pole-evalauation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Geneviève SANTELLI

téléphone: 04 65 32 90 21

courriel: genevieve, santelli@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS:

Réf LIDO/OSE: 2021-033V13923

MONSIEUR LE MAIRE DE BASTIA

1, AVENUE PIERRE GIUDICELLI

20410 BASTIA CEDEX

PROROGATION D'AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

à

Désignation du bien :

Terrain

Parcelle AO246

20200 Bastia

Valeur vénale prorogée:

Six mille cinq cents euros (6 500 €)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022 Affichage : 06/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation CONSULTANT

<commune de > Bastia

affaire suivie par : Mme Josepha NEGRONI

2 - DATE

de consultation: 03/03/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet « Aldilonda » : création d'une voie douce le long du littoral bastiais par contournement des remparts de la citadelle qui permet la jonction avec le terre-plein situé au sud du tunnel routier grâce à une galerie souterraine éclairée par un puits de lumière. Cette liaison établit une liaison pérenne entre le Nord et le Sud du territoire communal. Le tunnel traversé la parcelle AO246.

4 - AVIS INITIAL

Avis de valeur vénale du 08/03/2021

5 – VALEUR VÉNALE PROROGÉE

En l'absence de changement de consistance de l'immeuble évalué le 08/03/2021, la valeur vénale estimée à six mille cinq cents euros (6 500 €) est prorogée pour une durée de douze mois sous réserve expresse que demeurent inchangés l'état et la nature du bien, la situation juridique, la nature de l'opération envisagée et les conditions d'urbanisme.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'adjoint du directeur

Grégory ROUTARD

Administrateur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.